



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »: réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les
domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Almanar Voluntary Organization, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Depuis 1999, l'Almanar Voluntary Organization s'est engagée auprès des femmes déplacées dans leur propre pays et des détenues afin de mettre un terme aux sévices, à la discrimination, aux stéréotypes qui perpétuent la violence familiale et aux pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mariages forcés à un âge précoce, les mutilations sexuelles féminines et la non-scolarisation. L'organisation a contribué à former des bénévoles communautaires qui interviennent en qualité d'assistants juridiques pour apporter une aide et un soutien juridique afin de garantir l'accès à la justice, dispensent des formations dans le domaine des droits de l'homme et organisent des séances de sensibilisation aux droits des femmes et aux spécificités. Ces assistants juridiques ont été en mesure de régler 85 % des conflits survenus au sein des communautés.

L'Almanar Voluntary Organization propose aux groupes de femmes et aux coopératives féminines des cours de formation axés sur l'autonomisation, des cours d'alphabétisation, de renforcement des capacités et de formation professionnelle, et des projets générateurs de revenus. Les coopératives féminines permettent non seulement de créer des sources de revenus, mais aussi d'établir des entités juridiques par le biais desquelles elles influencent les affaires communautaires et jouent un rôle décisif dans leur environnement.

L'Almanar Voluntary Organization aide les personnes déplacées dans leur propre pays à lancer des initiatives communautaires, allant de l'identification des problèmes à la mise en œuvre des projets. Les réunions organisées entre les représentants communautaires, autorités locales et institutions officielles, ouvrent de nouvelles voies de communication et permettent d'élaborer des plans communs et de résoudre les problèmes.

L'Almanar Voluntary Organization propose des cours de formation et de sensibilisation à la santé et à la santé reproductive, en plus de nommer, au sein des communautés, des promoteurs de la santé et des femmes chargées de diffuser les messages en matière de santé des enfants et de santé reproductive.

Notre succès repose sur notre capacité à intégrer toutes les parties concernées pour identifier et corriger les problèmes fondamentaux, et à organiser d'autres activités, en plus de celles qui ont déjà été mentionnées, par exemple en encourageant les pères à participer aux soins des enfants qui, dans les cultures autochtones, sont entièrement prodigués par les femmes, en les incitant à fraterniser avec les coopératives féminines, en proposant aux autorités locales, aux gardiens de prison et aux détenues de suivre des programmes d'aide juridique et de sensibilisation, en intégrant les comités d'aide juridique et les conseils de paix dans le secteur judiciaire, et en ouvrant un débat au sein des communautés sur les questions d'intérêt public.